

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Retiré

AMENDEMENT

N° 463

présenté par

M. Lesterlin, Mme Pochon, M. Lurel, M. Juanico, Mme Carrillon-Couvreur,
Mme Françoise Dumas et M. Potier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Au début de l'article L. 120-33 du code du service national est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« La liste des concours pour lesquels l'accès est conditionné à l'exercice d'un engagement citoyen validé d'un minimum de six mois figurant dans le présent code au titre du service national universel est établie par décret en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre obligatoire la réalisation d'une mission d'engagement citoyen d'un minimum de six mois pour l'accès à certains concours de la fonction publique dont la liste est définie par décret en conseil d'Etat.